

## **BGer 5A\_632/2022 vom 22. September 2022**

Bundesgericht, 2022-09-22, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_632\\_2022](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_632_2022)

FR: TF 5A\_632/2022 du 22 septembre 2022

IT: TF 5A\_632/2022 del 22 settembre 2022

### **Volltext**

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

5A\_632/2022

Ordonnance du 22 septembre 2022

Ile Cour de droit civil

Composition

M. le Juge fédéral Herrmann, Président.

Greffier : M. Braconi.

Participants à la procédure

A. \_\_\_\_\_,

représentée par Me Michel De Palma, avocat,

recourante,

contre

B. \_\_\_\_\_,

représenté par Me Delphine Pannatier Kessler, avocate,

intimé.

Objet

action en partage de la copropriété,

recours contre le jugement de la Cour civile II du

Tribunal cantonal du canton du Valais du 21 juin 2022 (C1 19 141).

Vu :

le recours en matière civile formé par A. \_\_\_\_\_ contre le jugement rendu le 21 juin 2022 par la Cour civile II du Tribunal cantonal du canton du Valais dans la cause opposant la recourante à B. \_\_\_\_\_;

la déclaration de retrait du recours du 20 septembre 2022;

considérant :

qu'il y a lieu de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle ( art. 73 PCF par renvoi de l' art. 71 LTF ; art. 32 al. 2 LTF );

que le Président de la Cour de céans est compétent à cet effet ( art. 32 al. 1 et 2 LTF );

que les frais judiciaires (réduits) incombent à la recourante ( art. 66 al. 1 et 2 LTF ).

Par ces motifs, le Président ordonne :

1.

La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.

2.

Les frais judiciaires, arrêtés à 300 fr., sont mis à la charge de la recourante.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour civile II du Tribunal cantonal du canton du Valais.

Lausanne, le 22 septembre 2022

Au nom de la IIe Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Herrmann

Le Greffier : Braconi

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.